

SALON INTERNATIONAL DU COTON ET DU TEXTILE (SICOT)

PANEL 6: QUEL ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POUR UNE TRANSFORMATION DU COTON ?

SOUS-THEME: QUELLE POLITIQUE D'INCITATION À LA TRANSFORMATION DU COTON AU BURKINA FASO?

Koudougou, le 27 septembre 2018

Par **Monsieur Jean-Pierre GUINKO**,
Secrétaire Permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP-SFCL)
Email: jp_guinkoo@yahoo.fr

PLAN DE PRESENTATION

- **GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE COTON DU BURKINA FASO**
- **ORGANISATION ET STRUCTURATION DE LA FILIÈRE COTON**
- **DISPOSITIF D'INCITATION À LA TRANSFORMATION DU COTON AU BURKINA FASO**
- **MÉCANISMES ACTUELS DE PRÉFINANCEMENT DES PRODUCTEURS ET L'IMPACT DE CES MÉCANISMES SUR L'ACCÈS À LA MATIÈRE PREMIÈRE**
- **CONCLUSION**

Généralités sur la filière coton du Burkina Faso

Le coton ou **l'or blanc** occupe une place de choix dans l'économie nationale. C'est dans ce sens qu'il est inscrit dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) comme un levier de développement du Burkina Faso.

La culture du coton au Burkina Faso est pluviale et pratiquée par :

- ❑ environ 350 000 exploitations cotonnières ;
- ❑ 384 000 producteurs de coton regroupés au sein de
- ❑ 9800 Sociétés coopératives simplifiées de producteurs de coton (SCOOPS-PC).

Généralités sur la filière coton du Burkina Faso (suite)

Sur le plan économique :

- ❑ le coton contribue pour plus de 10% au PIB, et reste le 1^{er} produit agricole d'exportation du Burkina Faso et deuxième produit exporté après l'or en valeur ;
- ❑ le coton fait vivre directement ou indirectement plus de quatre millions de personnes, contribuant ainsi fortement à la réduction de la pauvreté et à une croissance inclusive dans notre pays.

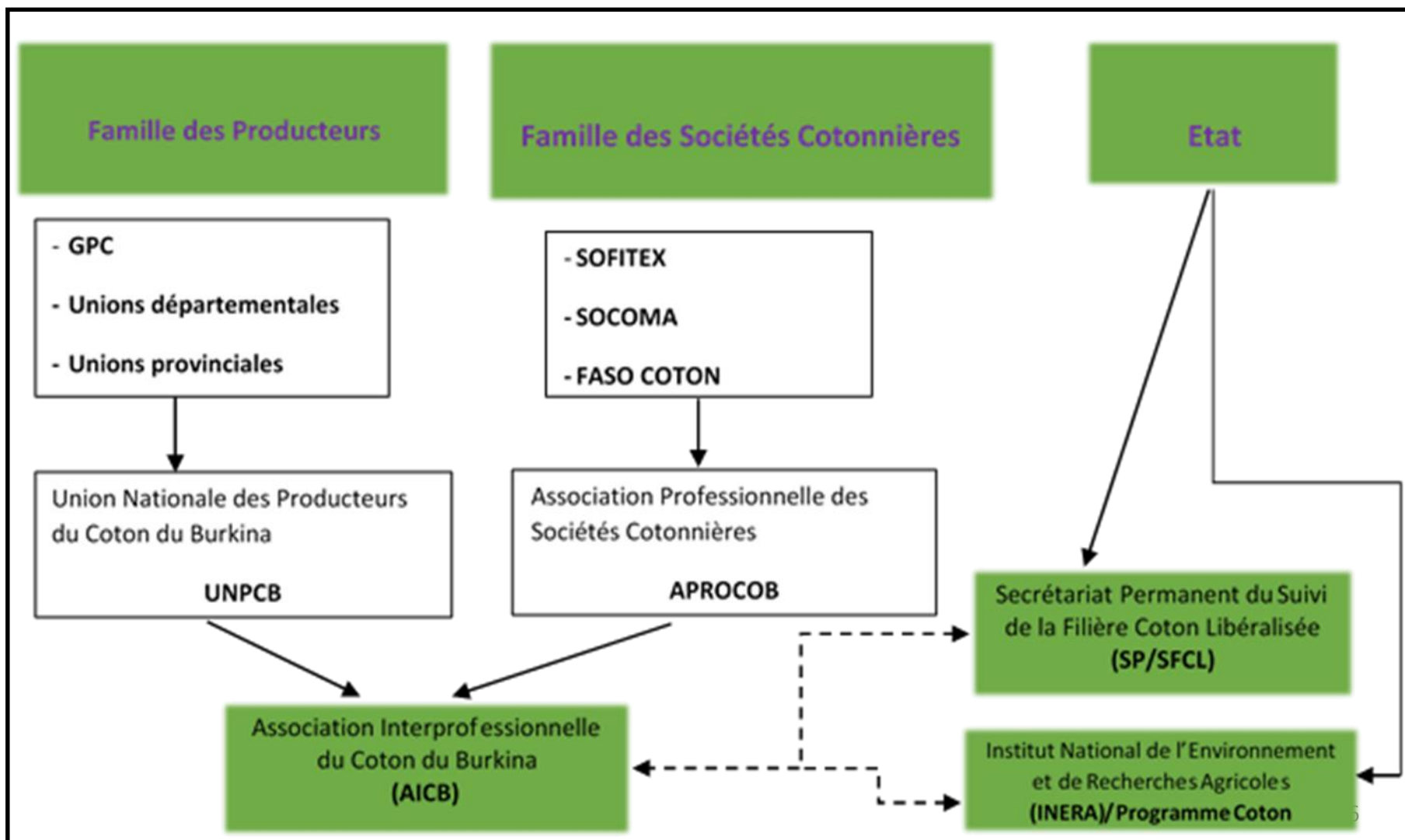
Organisation et structuration de la filière coton :

Dispositif organisationnel et fonctionnel

Le dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière coton burkinabè repose sur :

- ❑ Deux familles professionnelles (APROCOB et UNPCB);
- ❑ L'interprofession de la filière (AICB);
- ❑ Le Secrétariat permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP-SFCL);
- ❑ La Recherche cotonnière ;
- ❑ Le Protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière (2013-2023);
- ❑ L'Approche « filière intégrée»;
- ❑ L'Accord interprofessionnel;
- ❑ Les Outils/instruments de gestion de la filière

Organisation et structuration de la filière coton : Schéma organisationnel des différents acteurs



Organisation et structuration de la filière coton : zones d'intervention des sociétés cotonnières

A la faveur de la libéralisation de la filière coton intervenue en 2004, le bassin cotonnier national a été délimité (par décrets) en trois (03) zones de production, exclusivement concédées à trois sociétés cotonnières de référence, à savoir :

- ❑ la zone Sofitex pour la Société burkinabè des fibres textiles (**SOFITEX**) ;
- ❑ la zone Centre pour la société **FASO COTON** ;
- ❑ la zone Est pour la Société cotonnière du Gourma (**SOCOMA**).

Ces trois sociétés assurent l'achat du coton graine (auprès des producteurs), sa transformation (en coton fibre) et la commercialisation aussi bien de la fibre que de la graine.

Dispositif d'incitation à la transformation du coton : Niveau actuel de transformation au Burkina Faso

Avec une production moyenne annuelle de 600 000 tonnes de coton graine, soit environ 250 000 tonnes de coton fibre, à peine 1% du coton fibre fait l'objet de transformation locale par des filateurs traditionnels, semi-artisanal et industriel (FILSAH, environ 5000 tonnes de fibre par an).

La quasi-totalité du reste de la production de coton fibre est exportée sans aucune transformation substantielle, limitant ainsi sa contribution à l'économie nationale.

Seule la graine de coton produite par les sociétés cotonnières, est entièrement triturée localement (huileries), donnant de l'huile alimentaire et d'aliment pour bétail.

Dispositif d'incitation à la transformation du coton au Burkina Faso : Politiques, stratégies et mesures

Un dispositif d'incitation à la transformation du coton existe tant au niveau sous-régional que national. Il s'agit entre autres de :

Au niveau régional

☐ «L'Agenda coton-textile de l'UEMOA», dont l'objectif est de transformer 25% de la production de coton fibre d'ici à 2020. (conf. Décision N°015/2003/CM/UEMOA du 22 décembre 2003).

Au niveau national

☐ Reformes de la filière coton, avec la libéralisation du secteur depuis 2004 (protocole d'accord), ayant relancé la production, voire ouvrir des opportunités d'investissement dans la transformation ;

Dispositif d'incitation à la transformation du coton au Burkina Faso

- ❑ Le Plan national de développement économique et social (PNDES), dans lequel la transformation des produits locaux notamment le coton est inscrite comme une priorité ;
- ❑ Le Plan d'industrialisation accéléré (PIA) dans les filières stratégiques dont le coton, qui vise à terme, la transformation locale d'environ 85% du coton fibre dans six (6) localités identifiées ;
- ❑ Les conditions d'attrait des investisseurs: amélioration du climat des affaires, le code des investissements, le code des impôts, les zones industrielles, etc.
- ❑ Les mesures incitatives à la consommation des produits locaux (Faso Dan Fani, etc.) ;

Dispositif d'incitation à la transformation du coton : Opportunités de la filière coton burkinabè

- ❑ Une filière bien organisée et professionnelle ;
- ❑ Une maîtrise des itinéraires de production et des paquets technologiques ;
- ❑ Une disponibilité de la matière première en quantité et en qualité (coton fibre) ;
- ❑ Un secteur de la transformation industrielle du coton fibre non saturé ;
- ❑ Une filière stratégique pour l'Etat et les PTF ;
- ❑ Une forte volonté politique pour booster la transformation des produits locaux notamment le coton.

Dispositif d'incitation à la transformation du coton : Encadrement de l'exportation du coton fibre et de la graine de coton

L'exportation de toute marchandise non prohibée est libre au Burkina Faso (Conf. loi n°012-2013/AN du 07 mai 2013 portant régime général des importations et des exportations au Burkina Faso).

Cependant, dans un souci de contrôle économique, l'exportation de certains produits peut être soumise à autorisation spéciale d'exportation délivrée par le Ministre chargé du commerce.

L'exportation du coton fibre est libre et s'effectue entre autres par : vente par appel d'offres, vente de gré à gré, vente aux négociants ou vente directs aux filateurs.

Il est généralement vendu en Euro par kg, à des prix fixés à terme et à des conditions FOB (Franco à bord).

Dispositif d'incitation à la transformation du coton : Encadrement de l'exportation du coton fibre et de la graine de coton

Quant à **l'exportation de la graine de coton** (ou graine huilerie), elle est conditionnée par la délivrance préalable d'une autorisation spéciale d'exportation, par le Ministre chargé du commerce.

Ce dispositif permet non seulement, de garantir en priorité l'approvisionnement des tritrateurs locaux (huileries) en matières premières (graine coton), mais également d'éviter les exportations non réglementaires de la graine de coton.

Mécanismes actuels de préfinancement des producteurs et l'impact de ces mécanismes sur l'accès à la matière première

La filière coton du Burkina Faso est organisée selon une « approche filière intégrée » et régie par le Protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton (2013-2023).

C'est une expérience bien réussie, avec la création et l'organisation de l'ensemble des segments de la chaîne de valeur ajoutée, allant de l'approvisionnement des producteurs en semences et en intrants, à leur encadrement technique sur le terrain, au transport du coton graine, à la transformation et à la commercialisation.

Le protocole d'accord comporte des obligations aussi des sociétés cotonnières que des producteurs.

Mécanismes actuels de préfinancement des producteurs et l'impact de ces mécanismes sur l'accès à la matière première

Obligations des sociétés cotonnières :

- ❑ le financement de l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles et la récupération du crédit intrants auprès des producteurs ;
- ❑ l'appui conseil aux producteurs ;
- ❑ l'achat aux producteurs, à titre exclusif, de toute la production de coton graine dans chaque zone concédée;
- ❑ l'égrenage, sur le territoire national, de la totalité du coton graine collecté dans leurs zones cotonnières respectives ;
- ❑ la commercialisation, à titre exclusif, du coton fibre et de ses sous-produits (graine de coton, déchets de fibre); etc.

Mécanismes actuels de préfinancement des producteurs et l'impact de ces mécanismes sur l'accès à la matière première

Obligations des producteurs de coton:

- ❑ la production intensive de coton graine en quantité et en qualité selon les critères conjointement définis ;
- ❑ la cession de la totalité de la production de coton graine réalisée aux sociétés cotonnières du ressort de leurs zones respectives]; etc.
- ❑ La production de coton graine réalisée ne peut être cédée à d'autres sociétés cotonnières sur le territoire national qu'en cas de défaillance avérée de l'une quelconque des sociétés cotonnières concernée, et sur autorisation de l'AICB.

Mécanismes actuels de préfinancement des producteurs et l'impact de ces mécanismes sur l'accès à la matière première

Les mécanisme actuel de préfinancement des producteurs permettent entre autres, de :

- ❑ garantir l'approvisionnement de la matière première (coton graine) aux sociétés d'égrenage ;
- ❑ transformer locale de la production de coton pour la mettre à l'abri des effets pervers du marché international;
- ❑ préserver les intérêts des producteurs et des sociétés cotonnières.

Conclusion

Le secteur du coton et du textile présente d'énormes opportunités pour booster la transformation aussi bien artisanale, semi-artisanale, qu'industrielle. Toutefois, un certain nombre de défis restent à relever, entre autres :

- ❑ La réduction des coûts des facteurs: eau, électricité;
- ❑ La cession de la fibre aux unités industrielles et artisanales à un prix compétitif;
- ❑ L'amélioration de l'accès au crédit;
- ❑ L'instauration d'un cadre juridique, légal et réglementaire stable et sécurisant
- ❑ L'assainissement du marché local

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION!

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION!